

## L'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux (D.A.S.R.I.) et assimilés

«L'attention de nos services a été appelée par plusieurs incidents survenus lors de l'utilisation de boîtes et de mini-collecteurs destinés à la récupération de déchets perforants, ces incidents ayant provoqué des blessures par piqûres ou coupures des utilisateurs.

Les incidents recensés se caractérisent généralement par une perforation des parois ou du socle de ces collecteurs de déchets ou, dans une moindre mesure, par une désolidarisation des éléments constituant ces emballages entraînant le renversement du contenu».

Suite à ces incidents, le Ministère de la Santé a publié une

circulaire en date du 11 janvier 2005 précisant les critères de sécurité des emballages des déchets d'activité de soins.

Plus qu'une présentation et un commentaire de ce nouveau texte, nous avons opté pour un développement détaillé et didactique sur le sujet de l'élimination par l'infirmière libérale de ses déchets d'activité de soins.

Proposons-nous donc d'étudier ensemble les différents points suivants :



- la définition des déchets d'activités de soins à risques infectieux (D.A.S.R.I.)
- les producteurs de D.A.S.R.I.
- les emballages des D.A.S.R.I.
- le transport et l'entreposage des D.A.S.R.I.
- la collecte et l'élimination des D.A.S.R.I. ■